

LES REVENUS PROVENANT DE LA COUPE DES BOIS

Passons maintenant aux droits de coupe et aux rentes foncières qui ont été perçus depuis la confédération.

De 1867 à 1897, il a été perçu \$16,228,274.61, soit \$540,-942.49 par année, en moyenne.

De 1897 à 1903, nous avons perçu \$4,993,263.75, soit \$832,210.62 par année, en moyenne.

Nous avons donc, depuis 1897, perçu annuellement \$291,-268.13 de plus que nos devanciers.

Et si, encore une fois, ces derniers avaient su tirer de nos bois et forêts les revenus que nous avons perçus comme droits de coupe et comme rentes foncières, ils auraient fait tomber dans la caisse provinciale \$8,738,043.90 de plus que ce qu'ils y ont fait rentrer.

CE QUE SERAIT NOTRE DETTE

En résumé, si nos devanciers avaient administré nos bois et forêts comme nous l'avons fait depuis 1897, ils auraient, sans vendre un seul pouce de terrain de plus, perçu une somme additionnelle de \$2,496,556.91 sur la vente des limites à bois et une autre somme additionnelle de \$8,738,043.90 en droits de coupe et rentes foncières.

La recette totale de nos bois et forêts pour les trente premières années qui ont suivi la confédération aurait donc été de \$11,234,600.81 plus considérable qu'elle n'a été.

Et si, à cette somme, vous ajoutez les intérêts qu'elle aurait produits, vous obtenez un total d'au moins quinze millions.

De sorte que, aujourd'hui, notre dette ne s'élèverait pas au chiffre de dix millions.

LES LIMITES VENDUES IL Y A 25 ANS ETAIENT PLUS RICHES QUE CELLES QUE NOUS VENDONS MAINTENANT

Et, M. l'Orateur, je l'affirme ici sans craindre la contradiction, nos adversaires auraient parfaitement pu se créer le revenu